

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 28 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf et le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 26.03.2018

Présents : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ;

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Pierre RUBOD ; Jean VEUILLET.

Absents : Jérôme BROCHIER ; Sébastien RUBOD DIT GUILLET,

Jérôme BROCHIER a donné son pouvoir à Jean-François HEBRARD

Sébastien RUBOD DIT GUILLET a donné son pouvoir à Gérard REVEYRON

Mr REVEYRON Michel a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

-

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces ajouts.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Charges générales	44 576.71 €
Charges de personnel	17 871.58 €
Atténuation de produits	19 840,00 €
Autres charges de gestion courante	50 442.81 €
Charges exceptionnelles	7 082.06 €
Excédent 2017	122 256,27 €
TOTAL	269 604.49 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Excédents antérieurs reportés	0.00 €
Atténuation de charges	279.00 €
Produits des services	23 633,00 €
Impôts et taxes	106 402.13 €
Dotation et subventions (dont subvention projet salle multi-activité)	109 773.96 €
Autres produits de gestion courante	28 408.94 €
Autres produits exceptionnels	1 107.46 €
TOTAL	269 604.49 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Déficit reporté	10 199.47 €
VOIRIE	91 781.78 €
Achat matériel	1 199.00 €
Bâtiments communaux	3 822.47 €
SALLE MUTLI ACTIVITES	770.25 €
Excédent d'investissement	94 083.51 €
TOTAL	201 856.25 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

FCTVA	30 013.23 €
TLE	9 500.64 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	179 143.14 €
Résultat CA 2017	10 199.47 €
TOTAL	201 856.25 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et statuant sur l'exécution du budget 2018, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par Madame la Trésorière, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2018 :
En autofinancement, de verser 275 841.84 € au compte 002.
Et de verser 58 059.63 € pour couvrir le déficit d'investissement antérieur.

BUDGET PRIMITIF 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Charges générales	85 150,00 €
Charges de personnel	20 530,00 €
Atténuation de produits	22 500,00 €
Virement à la section d'investissement	222 428,84 €
Autres charges de gestion courante	75 100,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Charges exceptionnelles	7 700,00 €
TOTAL	443 408,84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Atténuation de charges	250,00 €
Produits des services	1 375,00 €
Impôts et taxes	87 500,00 €
Dotations et subventions	52 442,00 €
Autres produits de gestion courante	26 000,00 €
Excédents antérieurs reportés	275 841,84 €
TOTAL	443 408,84 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Déficit reporté	58 059,63 €
VOIRIE	95 428,84 €
Achat matériel bureau et informatique	3 000,00 €
Bâtiment communaux	35 000,00 €
ACQUISITION TERRAIN	15 000,00 €
SALLE MULTI ACTIVITÉS	45 000,00 €
Voirie	30 000,00 €
TOTAL	281 488,47 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Excédent reporté	58 059,63 €
Virement de la section de fonctionnement	222 428,84 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
TOTAL	281 488,47 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Après délibération l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer de hausse des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Les taux inchangés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 11.69 %

Taxe foncière bâtie : 10.86 %

Taxe foncière non bâtie : 76.08 %

SUBVENTIONS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote comme suit les subventions accordées pour l'an 2019

Association IDEAL	150 €
Saint Pierre animation	500 €
Association VERTICALE	150 €
Association Sport collège Charles Dullin	150 €

QUESTION DIVERSES

→
→

La séance est levée à 20h00

Fait et affiché le 04/04/2019

Le Secrétaire de séance

Michel REVEYRON

